

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15

Le quatre Avril deux mil vingt—trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean-Marc, GUICHERD Cyril, Conseillers Délégués - MOUILLER Annie - BASSOT Christine - BELOT Jean-Luc - PROVOST Eric - ROUCHON Dominique - NERON Sylvie - CORNET-MONAT Béatrice

Etaient excusés : LASSAIGNE Sébastien qui a donné pouvoir à GAUME Marie Françoise
CUISSSET Betty qui a donné pouvoir à GUICHERD Cyril
TRAVARD Patricia qui a donné pouvoir à GAUDARD Bernard

Secrétaire de séance : Madame MOUILLER Annie

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT AUPRES DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 5216-5 VI,

Considérant que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué,

Considérant que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

La commune sollicite un fonds de concours de fonctionnement pour l'entretien de voirie, matériel, véhicules et des bâtiments communaux à hauteur de 11 517.00 €.

Montant total du coût de fonctionnement de l'équipement susvisé en 2022	24 500.00 €
Subvention	0 €
Fonds de concours de la communauté d'agglomération	11 517.00 €
Reste à la charge de la commune	12 983.00 €

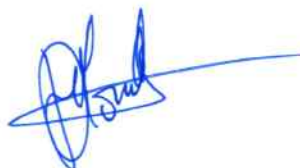
Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Sollicite le versement d'un fonds de concours auprès de Roannais Agglomération de 11 517.00 € pour les dépenses de fonctionnement afférentes à l'entretien de voirie et des bâtiments communaux telles que visées ci-dessus.
- Précise que les crédits seront ouverts en recettes d'investissement au budget primitif 2023, chapitre 74, article 74751.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

MOUILLER Annie



Fait à Villemontais, 04 Avril 2023
Le Maire,

GAUME Marie Françoise

